



RÈGLES DU CONCOURS “GWENT DE MIDINVÁERNE”

§ 1

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Ce document (ci-nommé : “**Règles**”) décrit les termes et conditions du concours “Gwent de Midinváerne” (ci-nommé : “**Concours**”).
2. Dans le cadre du Concours, nous vous invitons (ci-nommés : “**Participant**”) à compléter six défis, qui seront successivement annoncés tout au long du mois de Décembre 2016. Les prix seront attribués aux trois participants possédant le plus haut score final et ayant répondu correctement le plus rapidement.
3. Le concours est ouvert à toutes les personnes qui, lors de l’annonce du concours, étaient déjà membres inscrits du forum officiel de CD PROJEKT RED - disponible à ce lien : <http://forums.cdprojektred.com/> (ci-nommé : “**Forum**”).
4. Le concours est organisé par nous, société CD PROJEKT S.A., dont le siège social se situe à Varsovie (Pologne), ul. Jagiellońska 74, 03-301 Warszawa - enregistrée par la cour fédérale de Varsovie, 13e Département Commercial du Tribunal de Commerce Polonais, enregistré sous: KRS 0000006865, numéro d’identification fiscale NIP 7342867148, numéro statistique REGON 4927073333 ; Un capital de 96.120.000,00 PLN, capital d’aport complet (ci-nommé : “**nous**” ou “**l’organisateur**”).

§ 2

QUI PEUT PARTICIPER?

1. Vous pouvez participer au concours si:
 - a. Vous avez au moins 18 ans le jour de votre participation au Concours et vous avez la pleine capacité juridique, c’est-à-dire que vous pouvez effectuer des transactions juridiques indépendamment, y compris des contrats exécutoires, conformément à votre législation locale ;
 - b. Vous avez entre 13 et 18 ans le jour de votre participation au Concours et vos responsables légaux ont examiné le présent règlement et approuvé votre participation au concours ;
 - c. Lors de l’annonce du Concours, vous étiez déjà membre inscrit du Forum et votre compte n’était pas bloqué.
2. Vous ne pouvez pas participer au Concours si vous êtes un employé de l’Organisateur ou de ses sociétés affiliées, filiales, fabricants, représentants commerciaux ou agences de publicité ; Ou un membre de la famille immédiate de cet employé.

§ 3

QUAND LE CONCOURS SE DÉROULE-T-IL ?

1. Le concours débute le 9 Décembre 2016 à 16h00 CET et se termine le 3 Janvier 2017 à 23h59 CET. (“**Période du Concours**”). Les participations envoyées après la date de fin ne seront pas prises en compte pour le Concours.
2. Le premier défi sera annoncé dès le premier jour du concours. Les défis subséquents seront annoncés les lundis, mercredis et vendredis pendant la période du concours.
3. Les résultats seront annoncés le 11 Janvier 2017.

§ 4

COMMENT PARTICIPER?



1. Pour participer, recherchez des annonces dans la section News du Forum et résolvez les défis le plus rapidement possible après leur annonce.
2. Envoyez chaque solution par email à l'adresse suivante: midinvaerneFR@kaermorhen.com. Outre la solution, votre message doit inclure votre ID utilisateur Forum, ainsi que l'instruction suivante:

“Je déclare que j'ai lu les règles du concours “GWENT de Midinvaerne”, disponible à l'adresse suivante : <https://www.playgwent.com/fr/rules> , j'accepte ces règles et participe au concours.

J'autorise CD PROJEKT S.A. (siège social à Varsovie, Pologne, ul. Jagiellońska 74, 03-301 Warszawa) à traiter mes données personnelles dans le but de mener à bien le concours susmentionné et conformément à la loi polonaise sur la protection des données personnelles - Loi du 29 Août 1997 (Code pénale 1997 n° 133, point 883, tel qu'amendé). Je suis conscient de mon droit d'accès et de rectification de mes données. Dans le cas où je suis une personne entre 13 et 18 ans, mes déclarations ici ont été confirmées par mon tuteur légal.”

3. Si l'un des éléments susmentionnés est manquant, votre participation sera considérée comme invalide.
4. Chaque participant peut envoyer une seule (1) solution pour chaque défi. En cas d'envoi de plusieurs solutions, seule la dernière sera prise en compte.
5. L'Organisateur se réserve le droit de rejeter la participation au Concours, si:
 - a. Au début du Concours, le Participant n'était pas un membre inscrit du Forum ;
 - b. Au moment de la résolution du Concours, le compte Forum du Participant est bloqué.

§ 5

COMMENT LES VAINQUEURS SERONT-ILS CHOISIS?

1. Un Participant peut recevoir 1 point pour avoir résolu un défi. Seuls les trois premiers Participants à soumettre une solution correcte et complète d'un défi, recevront des points.
2. Si un défi donné nécessite plusieurs réponses, seules les participations avec 100% de réponses correctes seront comptabilisées. Si moins de 3 Participants soumettent une solution correcte, les solutions ayant le plus grand nombre de bonnes réponses seront prises en compte.
3. Concernant la priorité de participation, l'heure et la date d'arrivée des mails de participation sur le serveur de l'Organisateur seront déterminantes.
4. Les trois (3) participants avec le plus grand nombre de points recevront des récompenses.
5. En cas d'égalité, l'heure d'arrivée des participations définit le gagnant. Pour chaque défi, la première participation correcte recevra 3 points, la seconde 2 points et la troisième 1 point. Ces points seront comptabilisés uniquement dans le but d'éviter une éventuelle égalité et ne compteront pas pour la note globale du Participant.

§ 6

QUELS SONT LES PRIX?

1. Les gagnants recevront les prix suivants :
 - a. Premier prix – Deux figurines vinyl FUNKO POP, le guide officiel de The Witcher 3: Wild Hunt GOTY et un sac de goodies ;
 - b. Deuxième prix – Une figurine vinyl FUNKO POP, le guide officiel de The Witcher 3: Wild Hunt GOTY et un sac de goodies ;
 - c. Troisième prix – Le guide officiel de The Witcher 3: Wild Hunt GOTY et un sac de goodies.
2. Les prix seront envoyés par la poste, aux adresses fournies par les gagnants. L'Organisateur couvrira les frais de livraison des prix.
3. Les prix seront accompagnés d'un éventuel complément financier par rapport aux taxes. L'Organisateur déduira le complément financier et paiera la taxe en vertu de la loi Polonaise.
4. L'Organisateur se réserve le droit d'attribuer d'autres prix spéciaux à sa seule discrétion.



5. Tous les gagnants seront informés par e-mail des résultats du Concours. À la réception de ces informations, chaque gagnant aura sept (7) jours pour déclarer s'il accepte le prix et pour fournir une adresse postale à laquelle le prix devra être envoyé. Si un Participant omet de répondre au message dans ce délai ou refuse d'accepter le prix, nous nous réservons le droit d'attribuer ce prix à un autre Participant ou de nous abstenir de l'attribuer.

§ 7

OBLIGATIONS ET DÉCLARATIONS DU PARTICIPANT

1. En envoyant la participation, vous (en tant que Participant) confirmez que vous remplissez les conditions énoncées dans ce règlement.
2. En envoyant la participation, vous acceptez que si vous gagnez le Concours, l'Organisateur peut utiliser votre ID utilisateur Forum dans les annonces des résultats du Concours ou dans tout autre matériel promotionnel applicable au Concours.

§ 8

DONNÉES PERSONNELLES

1. Les données personnelles du Participant seront recueillies et traitées par l'Organisateur uniquement aux fins de la réalisation du Concours et conformément à la Loi Polonaise de Protection des Données Personnelles du 29 Août 1997 (Code Pénale 1997 n°133.). L'envoi de données personnelles par le Participant est volontaire, toutefois nécessaire pour participer au Concours.
2. L'organisateur protège les données personnelles des Participants conformément à la Loi sur la Protection des Données Personnelles. L'Organisateur permet aux Participants d'exercer leur droit d'accès, de correction et de suppression de leurs données personnelles.

§ 9

INDEMNITÉ

L'Organisateur ne couvrira pas les frais encourus par le Participant dans le cadre du Concours, comprenant l'envoi des participations et la réception des prix mentionnés dans la section 6.

§ 10

CLAUSE FINALE

1. Les Règles ont été établies en accord avec la loi Polonaise.
2. Le règlement entre en vigueur à la date du 9 décembre 2016.